 

**Démarche Atelier des territoires : L’Atelier flash**

**Fiche de candidature**

*Collectivité – DDT – DGALN*

|  |
| --- |
| **Objectif :** Mobiliser l’intelligence collective pour faire émerger un projet et/ou des actions à mener en rapport avec des problématiques d'aménagement à toutes les échelles et à tous les stades d'avancement. Sur une thématique précisée en amont, une équipe pluridisciplinaire d’experts est missionnée pour accompagner la collectivité lors de journées d’atelier réunissant l'ensemble des parties-prenantes à la problématique.  **Financement :** l’Atelier flash est une offre d’accompagnement proposée par la DGALN, portée par le bureau des Stratégies territoriales (AD1/DHUP/DGALN) et financée à 100%. Reste à la charge du territoire les frais de restauration et de transport, le cas échéant, des participants à l’Atelier.  **Candidature :**  La procédure de candidature est la suivante :   * Renseignement de la fiche de candidature par la DDT et la collectivité * Echange entre la DGALN, la DDT et la collectivité le cas échéant * Ajustement de la fiche de candidature par la DDT et la collectivité * Dépôt du dossier de candidature finalisé par la DDT   Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :   * D’une fiche de candidature * D’un courrier d’engagement signé du maire de la commune ou président de l’EPCI * D’un courrier de soutien signé du préfet de département ou du sous-préfet d’arrondissement   **Instruction :**  Les étapes d’instruction des candidatures sont les suivantes :   * Accompagnement des DDT et collectivités dans la constitution du dossier * Validation du dossier par la DGALN * Présentation et répartition trimestrielle des dossiers entre les trois équipes prestataires   **Déroulement :**  Selon la complexité du projet, l’Atelier flash peut durer entre 3 et 6 mois.  Les étapes de l’accompagnement sont les suivantes :   * Cadrage et lancement : organisation d’une réunion technique de cadrage entre la collectivité, la DDT et le prestataire suivie d’une réunion de lancement avec les élus * Appropriation : collecte des éléments de diagnostic et préparation des journées d’atelier * Animation des journées d’atelier (2 ou 3 jours) * Préparation des livrables * Présentation et remise des livrables : organisation d’une réunion de restitution entre l’équipe prestataire, la collectivité (référents et élus) et la DDT     **Livrables** :   * Livrables principaux : une note de problématisation/proposition de déroulé de l’Atelier ; des supports de travail en fonction des besoins spécifiques de l’Atelier, et un compte rendu des échanges à l’issue de cet Atelier ; un rapport écrit, composé d'un diagnostic de terrain, des propositions d'aménagement et/ou des stratégies de territoires, des préconisations d'actions cohérentes et coordonnées, des esquisses de projets. Le rapport doit présenter un bref déroulé de la démarche ainsi que les propositions, conclusions de réflexions et productions conduites lors de l’Atelier. Ce rapport comprend une dizaine de pages, des annexes et des illustrations ; * Livrables complémentaires : une proposition de cahier des charges pour la réalisation opérationnelle d’actions présentées dans la feuille de route, d’un manifeste ou d’une charte collective, un support de communication « grand public »   **Capitalisation :**   * Espace Résana : demander l’accès * Site internet : <https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/>   **Contacts :**   * [Prénom Nom], cheffe de projet Aménagement et urbanisme, AD1/DHUP/DGALN/MTECT * [Prénom Nom], adjoint à la cheffe de bureau AD1 Stratégies territoriales, AD1/DHUP/DGALN/MTECT * Adresse générique : [ad1.dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ad1.dgaln@developpement-durable.gouv.fr) |

La fiche de candidature est envisagée comme un document de renseignement co-construit entre la collectivité, la DDT(M) et la DGALN. Une fois validée et l’équipe d’experts identifiée, une réunion technique de cadrage de l’atelier est organisée sur la base des renseignements figurant dans cette fiche.

**Territoire**

|  |  |
| --- | --- |
| Région | **Bourgogne Franche-Comté** |
| Département | **Saône et Loire** |
| EPCI | **Grand Autunois Morvan** |
| Commune | **Epinac** |

**Référents**

|  |  |
| --- | --- |
| Collectivité  - élu référent  - référent technique  *Nom, coordonnées* | **[Prénom Nom], Maire**  **[Prénom Nom], Directrice générale des Services,**  [**mairie@epinac.fr**](mailto:mairie@epinac.fr) **/[téléphone]** |
| DDT  - référent technique  *Nom, coordonnées* | **[Prénom Nom]**  **[mail] [téléphone]** |

**1 : Objet de l’Atelier**

|  |  |
| --- | --- |
| L’enjeu de la stratégie ou du projet d’aménagement | Redynamiser le centre-bourg en réhabilitant un ancien local commercial le bâtiment dit « Vieillard », propriété de la Mairie. |
| Les thématiques de la stratégie ou du projet d’aménagement | La réhabilitation de ce bâtiment contribue à la redynamisation du centre bourg en rendant une fonction à ce bâtiment inoccupé, mais également au changement d’image de la Ville et en rénovant ses façades et ses vitrines. En améliorant et sécurisant son accessibilité (sur le lien avec les autres espaces publics et sur le bâtiment), il s’intégrera aisément à la démarche d’aménagement du centre-ville facilitant les déplacements en mobilité douce et l’accès des personnes à mobilité réduite. |
| Les secteur(s) de la stratégie ou du projet d’aménagement | Situé dans l’environnement immédiat de la Mairie, au cœur du premier périmètre de l’ORT PVD, ce bâtiment permet de faire la liaison entre les deux parties de la rue Roger Salengro, la plus commerçante du centre-bourg. Indépendamment de sa future destination, il devra répondre aux enjeux d’accessibilité dans le prolongement des aménagements déjà réalisés, comme la mise aux normes des quais bus et la création d’une liaison en mobilité active au centre-ville depuis la voie verte par la place Charles de Gaulle. |
| Les problématiques de la stratégie ou du projet d’aménagement | Dans le cadre de la redynamisation du centre bourg et notamment de la résorption la vacance commerciale, la commune souhaite pouvoir redéfinir les possibilités d’usages de ce bâtiment, inoccupé depuis plusieurs années, afin d’augmenter l’attractivité du cœur de ville. La réhabilitation de ce bâtiment et l’amélioration de son accessibilité (lien avec les autres espaces publics et mise au norme PMR) permettra de compléter l’offre commerciale ou de service dans l’hypercentre, le rendant ainsi plus attractif pour les usagers tout en facilitant l’implantation ou la reprise de commerces du secteur et du marché bi-hebdomadaire sur la place Charles de Gaulle. |
| L’historique et l’avancement de la stratégie ou du projet d’aménagement | La ville d’Epinac souhaite poursuivre le réaménagement du centre bourg débuté en 2019 afin de rendre un attrait et une identité à son cœur de ville. Après la création d’une place, en liaison avec ses voies de mobilités actives en 2023, elle envisage de réhabiliter ce bâtiment situé face à la Mairie, au centre de la zone des commerces de proximité et des services.  Après son acquisition par la commune en novembre 2021, sa toiture a été entièrement rénovée début 2022, mettant ainsi le bâtiment hors d’eau et hors d’air dans la perspective d’une réhabilitation à venir. La Ville a également installé des visuels de ses monuments et des pièces d’artisanat local afin d’animer les vitrines vides. |
| Les dispositif(s) mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ou du projet d’aménagement | Néant |

**2 : Objectifs de l’Atelier**

|  |  |
| --- | --- |
| Le ou les attendus de l’Atelier | Accompagner la commune à définir l’usage le plus pertinent et le plus pérenne du bâtiment afin de pouvoir entamer une réhabilitation efficace en l’intégrant dans la réflexion globale d’accès, de déplacements et d’animation du centre-bourg.  Il est souhaité une participation citoyenne dans la construction du projet. Le prestataire devra prendre en compte ce volet dans l’organisation de l’atelier ; il devra notamment définir avec la commune les modalités de cette participation dans l’atelier lors de la phase d’appropriation. |
| Les acteurs à associer aux journées de l’Atelier | Les citoyens, CCI, CMA, Secteur économique CCGAM, Notaire, CAUE, CPIE, Active71, Cabinet vétérinaire, Offices de tourisme CCGAM, Musées de l’autunois, la congrégation des Sœurs du Val St Benoît… |
| Le ou les livrable(s) complémentaires souhaités à l’issue de l’Atelier | Il sera attendu un livrable retraçant les possibilités d’utilisation et d’aménagement du bâtiment proposant des schémas et illustrations des scénarios proposés.  Au besoin, ce livrable devra permettre aux élus de poursuivre l’association des administrés sur le projet.  La forme et le contenu des livrables devront également permettre d’alimenter une nouvelle fiche action dans notre contractualisation de l’ORT PVD. |
| Les contraintes calendaires de l’Atelier | Il est attendu un atelier sur 2 jours pour concentrer la mobilisation des acteurs, dont le calendrier de réalisation devra prendre en compte les échéances suivantes : la fin du conventionnement PVD, la mise en place du PLUI en 2025, la fin de mandat de l’équipe municipale en 2026. |

**3 : Dynamiques du territoire de l’Atelier**

|  |  |
| --- | --- |
| Les dynamiques socio-démographiques | Centre de polarité de la communauté de commune du Grand Autunois Morvan, la ville d’Epinac a connu une forte croissance industrielle liée à l’exploitation des Mines à la fin du XIX° siècle puis une perte démographique régulière tout au long du siècle dernier. Aujourd’hui stabilisée à un peu plus de 2000 habitants, sa population est composée de près de 40% de plus de 60 ans, cependant l’arrivée régulière de nouveaux habitants permet de maintenir un niveau de population constant et des services éducatifs (écoles et collèges) nécessaires à l’installation de population plus jeune. La forte proportion de retraités permet un développement important du réseau associatif, sa population active est principalement ouvrière. |
| Les dynamiques socio-économiques | Longtemps attachée à son passer minier, la commune s’est principalement développée autour de deux pôles, le centre bourg regroupant commerces et services administratifs et le quartier de la Garenne, l’ancienne cité minière. A partir des années 70/80, les municipalités successives ont travaillé à lier ces deux pôles assez éloignés par la construction d’un lotissement et d’un centre administratif et commercial avec la relocalisation du collège, des services de secours et de gendarmerie et l’implantation d’un supermarché. Le taux de vacance commercial reste stable sur les dernières années et se situe autour de 20 % légèrement au-dessus de la moyenne des villes du département contractantes de l’ORT petite ville de demain. Les principaux employeurs sont les entreprises de métallurgie de la commune ERTCM et Lioret appartenant au groupe Piroux et la moyenne surface Colruyt. |
| Les dynamiques d’aménagement  (documents de stratégie et d’urbanisme réglementaire, opérations) | La commune dépend du SCOT de la communauté de commune du Grand Autunois Morvan et basculera en 2025 sur le PLUI en cours d’élaboration. Dans le cadre de l’ORT Petite Ville de Demain, la commune a pu restructurer une partie de son centre-ville avec la réhabilitation de la place Charles de Gaulle permettant de relier le centre bourg à la voie verte en facilitant les mobilités douces. D’autres actions sont en cours comme la requalification du quartier de la Garenne avec la réhabilitation de la friche l’Econome (achevée en 2023), le diagnostic Ville Amie des Aînés, l’étude du schéma directeur des mobilités, la réhabilitation de la friche industrielle du Puits Hottinguer dans la zone industrielle Malakoff.  Le projet de réhabilitation du bâtiment dit « Vieillard » fera l’objet d’une fiche action supplémentaire dans notre contractualisation PVD. |

**4 : Ressources de l’Atelier**

|  |  |
| --- | --- |
| **Documentation** | |
| Les documents mis à disposition | Diagnostic commerce de la CCI réalisé en 2023, le diagnostic Ville Amie des Aînés en cours de rédaction, le plan d’aménagement de la Place Charles de Gaulle.  La commune entame un diagnostic de mobilité dans le cadre du programme AVELO 3. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Financement** | |
| La prise en charge des frais d’expertise | Expertise prise en charge à 100% par la DGALN |
| La prise en charge des frais logistiques et de restauration | Les frais logistiques et de restauration des intervenants et des participants à l’atelier seront à la charge de la commune. |

**Annexe : Cartographie(s) et photographie(s) du ou des secteurs de l’Atelier**

